

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 12 AVRIL 2018

COMMUNE DE CHEVANNES
91750



RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte rendu du 02 Mars 2018
- 3- Approbation du Compte Administratif 2017
- 4- Vote du Budget Primitif 2018
- 5- Vote des taux imposition 2018
- 6- ADMINISTRATION GENERALE
 - 6.1- Taxe d'aménagement : modification du taux
 - 6.2- Révision des tarifs de location des bâtiments communaux et garages
 - 6.3- Révision des tarifs de la fête communale et manifestations Juin 2018
- 7- Demande d'Orange pour l'installation d'une antenne
- 8- GRDF : présentation et adoption d'une convention domaniale

L'an deux mille DIX HUIT, le DOUZE AVRIL, à dix neuf heures zéro minutes, en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 06 Avril 2018, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire.

Étaient présents : Georges VALLET, Pascale AMIOT, Simone LAMOURET, Myriam FANGEAT, Thierry THOMAS, Guy LANGEVIN, Chafika DERFOUL, Sami BEN OUADA, François CHANCEAU, Eric JOSSE, François-Xavier GILLET, Claudine NOYELLE,

Étaient absents excusés : Gaston LUCE-ANTOINETTE (pouvoir donné à Guy LANGEVIN), Sébastien LANNEAU (pouvoir donné à Georges VALLET), Cyrille BOULAY (pouvoir donné à Pascale AMIOT), Christine LABORIE, Didier GEOFFROY (pouvoir donné à Jacques JOFFROY).

Étaient absents : Laura COLOMINA,

Date de convocation : 06/04/2018

Date d'affichage : 06/04/2018

Secrétaire de séance : Chafika DERFOUL

19 heures 06 ouverture de la séance

Monsieur BEN OUADA intervient en soulignant que l'ordre du jour n'est pas cohérent en mentionnant le vote des taux d'imposition en point 5, après le vote du budget, ce qui n'est pas cohérent.

Monsieur VALLET intervient à son tour pour lui expliquer que la logique sera présentée au cours de la séance.

A l'appel du nom de Laura COLOMINA, Monsieur GILLET demande si celle-ci n'est pas démissionnaire ? Réponse : Monsieur le Maire n'a pas reçu de courrier dans ce sens.

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire déclare que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer

1) Nomination du Secrétaire de Séance

Madame Chafika DERFOUL est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 02 Mars 2018

Aucune observation particulière.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Afin de délibérer valablement, Monsieur le Maire sort de la salle de Conseil municipal et Monsieur le 1^{er} Maire-Adjoint, Georges VALLET, assure la présidence de la séance pour la présentation du Compte Administratif 2017.

Après s'être fait présenter les comptes 2017 sur les dépenses et les recettes de l'exercice, il est demandé au Conseil municipal de délibérer.

Monsieur JOSSE demande à quoi sert le montant total du budget ? Réponse : C'est pour indiquer le montant global de la commune, section fonctionnement et investissement confondues.

Monsieur BEN OUADA demande où en sont les factures impayées ? Réponse : un complément de réponse va suivre dans les explications de la réalisation du budget 2017 qui suit.

La réalisation du budget fait ressortir un manque à gagner qui correspond à une diminution des recettes. A ces baisses de versements de l'Etat, sont venus s'ajouter des difficultés consécutives à des retards de paiements significatifs, et notamment un retard de versement de la subvention pour les ateliers municipaux. Bien qu'elle soit du domaine de l'investissement cela a impacté lourdement sur la trésorerie de l'ensemble des comptes de la commune. De ce fait, les problèmes de trésorerie ont induit des retards de paiement vers les fournisseurs et entreprises.

Les chapitres 011 et 012 représentent 91.4% des dépenses de fonctionnement : les charges à caractère général (011) sont très peu compressibles car elles sont liées aux fournitures qui permettent la vie normale de la commune, par contre les charges et salaires du personnel (012) reste encore ajustable.

Entendu l'exposé de Monsieur VALLET,

Vu les explications données par Monsieur VALLET des chiffres et des résultats 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote à bulletin secret par

CONTRE	5
ABSTENTION	1
POUR	9

APPROUVE le Compte Administratif 2017 soumis à son examen qui présente les résultats suivants :

RESULTATS 2017	Résultats de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
	Excédent	19 488,59 €	8 677,24 €
Déficit			

A l'issue des votes sur le compte administratif de l'exercice 2017, Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil municipal et reprend la présidence de la séance.

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VALLET, 1^{er} Maire Adjoint, pour présenter le Budget Primitif 2018 de la commune.

Tout d'abord une présentation de la section de fonctionnement où figurent les charges courantes, les charges de personnel et les charges financières ainsi que les recettes de fonctionnement (contributions directes, dotations, recettes générales...) et explique à l'assemblée l'expertise de l'élaboration du budget.

Compte tenu de la nouvelle organisation scolaire à la rentrée 2018, des nouvelles dispositions prises (semaine de 4 jours, suppression des contrats aidés, fin des aides de la CAF) les dépenses de charges de personnel pourraient être réduites de 15%, le montant des charges à caractère général reste au même niveau.

Monsieur VALLET détaille les programmes prévus sur l'exercice. Pour la salle culturelle municipale, il est précisé que toutes les subventions sont actées.

Il est demandé pourquoi un prêt relais ? Réponse : il sera sollicité afin de pallier à la période où les premières factures arrivent à mandatement et que le versement des acomptes de subventions n'est pas encore intervenu. Comme Monsieur le Maire l'a précisé, toute facture doit être honorée avant de demander le versement des subventions.

Une observation sur le montant de la cession. Réponse : la valeur de cession des bâtiments est supérieure à 300000€. Une partie est versée en 2018 et le solde en 2019 et ceci en raison et en fonction de l'instruction du dossier d'aménagement du bâtiment.

Il est également précisé que le montant des travaux inscrits au budget 2018 n'est pas le global du marché, des travaux seront obligatoirement inscrits sur l'exercice 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote à bulletin secret par

CONTRE	5
ABSTENTION	1
POUR	11

ADOpte par chapitre, pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le Budget Primitif de l'année 2018 de la Commune, arrêté à un total de :

- ⇒ Section de Fonctionnement : **1 159 326,59 €**
- ⇒ Section d'Investissement : **982 451,25 €**

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur VALLET explique que le budget primitif voté ce jour ne prévoit aucune augmentation des taux d'imposition.

L'état adressé à la commune fait apparaître une hausse des bases d'imposition par les services fiscaux. Les taux restent identiques à ceux votés l'année dernière à savoir :

- Taxe habitation.....13.24%
- Taxe foncier bâti..... 9.71%
- Taxe foncier non bâti.....87.20%

Après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	0
ABSTENTION	0
POUR	13

Le Conseil municipal

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018, soit :

- Taxe habitation.....13.24%
- Taxe foncier bâti..... 9.71%
- Taxe foncier non bâti.....87.20%

Ce qui représente un produit attendu pour la commune de 659.640€, recette inscrite au budget.

21 heures 05, 4 conseillers quittent la salle de conseil en précisant qu'ils démissionnent, et les courriers correspondants de Madame NOYELLE, Monsieur CHANCEAU et Monsieur JOSSE sont remis à Monsieur le Maire et seront transmis à la Préfecture.

6) ADMINISTRATION GENERALE

6.1- Taxe d'aménagement : modification du taux

Monsieur VALLET explique la proposition d'augmentation de la taxe d'aménagement qui est due pour tout pétitionnaire dans le cadre d'opérations d'aménagement, de construction, de rénovation, amélioration de bâtiments ou installations de toute nature soumise à autorisation.

Il est proposé d'augmenter la taxe d'aménagement et ainsi la fixer à 5% au lieu de 3%.

Après en avoir délibéré, et après vote par :

CONTRE	4
ABSTENTION	1
POUR	12

Le Conseil municipal APPROUVE et FIXE le taux de la taxe d'aménagement à 5%.

6.2- Révision des tarifs de location des bâtiments communaux et garages

Il est proposé une revalorisation des différentes locations communales, comme présenté ci-dessous :

		Date	Tarif (€)	
		01/05/18	870,00	
		01/05/18	1500,00	
Salle polyvalente	Caution salle + ménage	01/05/18		
Salle polyvalente	Location Agents communaux	01/05/18	Salle polyvalente	Location week-end - Chevannais
Salle polyvalente	Location membres du Conseil municipal	01/05/18	Salle polyvalente	Location week-end extérieurs
Salle polyvalente	Location matériel vidéo	01/05/18	50,00	
Salle polyvalente	Caution matériel vidéo	01/05/18	350,00	
Garages	Location par trimestre	01/05/18	132,00	
Appartement 1 ^{er} étage	Location mensuelle	01/05/18	507,00	
Appartement 2 ^{ème} étage	Location mensuelle	01/05/18	533,00	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal APPROUVE cette proposition de tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} Juillet 2018.

6.3- Révision des tarifs de la fête communale et manifestations Juin 2018

Monsieur le Maire énumère les différents tarifs proposés pour la fête communale en Juin prochain.

Monsieur BEN OUADA intervient et demande où est la logique de vendre la bière au même prix que le soda ?

Après discussion, le prix de la bière est réévalué à 2.00€ au lieu de 1.50€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE et FIXE les tarifs présentés comme suit :

Prestation	Prix
Repas du soir - adultes	15,00 €
Repas du soir - enfants	7,00 €
Bouteille de vin	5,00 €
Bière	2,00 €
Cannette Soda	1,50 €
bouteille d'eau - 0,50l	0,50 €
café	0,50 €
Tombola	2,00 €
entrée espace /par enfant	1,00 €
Ballon	1.00€
Stands jeux	0,50 & 1,00 €
Paquet de bonbons	1,00 €
Part de gâteau	1,00 €
Crêpe	1,00 €
Concours de belote	7,00 €
Pétanque- doublette	2,00 €
Pétanque- Triplette	3,00 €

7) Demande d'Orange pour l'installation d'une antenne

Monsieur le Maire explique qu'Orange souhaiterait installer 2 antennes, elles seraient situées au-dessus du château d'eau.

Le dossier a été soumis à l'avis du Parc Naturel Régional (PNR) qui a émis un avis favorable. Monsieur le Maire précise que de son côté il a émis des réserves au niveau de diffusion des ondes électromagnétiques.

En contre partie Orange s'engage à rénover la peinture du château d'eau.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à l'installation des 2 antennes Orange sur le territoire de la commune.

8) GRDF : présentation et adoption d'une convention domaniale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que GRDF souhaite installer un concentrateur, nouvelle génération de compteur gaz. Il permet un relevé automatique quotidien et à distance des données de consommation en gaz de chacun des foyers de la commune. C'est pourquoi il doit être installé en hauteur. Il est prévu de les implanter, un sur le stade et un à la mairie. Après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	3
ABSTENTION	3
POUR	7

Le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à l'installation de concentrateur sur le territoire de la commune et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 33